



*À l'intention des médecins omnipraticiens à honoraires fixes
des optométristes à honoraires fixes*

12 juillet 2010

Nouvelle tarification pour votre Régime obligatoire d'assurance maladie

Nous vous informons que la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec a accepté le renouvellement du Régime obligatoire d'assurance maladie avec la compagnie d'assurances La Capitale. Cette entente prévoit une augmentation de la tarification de 12,4 %.

Pour les 12 prochains mois, vous constaterez une augmentation de 0,6 % de vos prélèvements d'assurances, du fait que la majeure partie de la différence entre le nouveau taux et le tarif antérieur proviendra d'un fonds de ristournes accumulées antérieurement. La Fédération nous informe qu'elle projette que le solde du fonds de ristournes sera épuisé par cette opération.

Toute modification au 1^{er} juillet 2011 se fera à partir de la prime totale requise apparaissant au tableau ci-joint de la tarification en vigueur au 1^{er} juillet 2010 qui correspond à la somme du versement provenant des médecins à compter du 1^{er} juillet 2010 et du fonds de ristournes. La Régie confirmera le tout au moment opportun.

Document de référence

[Annexe](#) – Tarification en vigueur du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

c. c. Agences de facturation

Courriel	Téléphone	Télexcopieur	NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca	Québec 418 643-8210 Montréal 514 873-3480 Ailleurs 1 800 463-4776	Québec 418 646-9251 Montréal 514 873-5951	DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H 30 À 16 H 30 (MERCREDI DE 13 H À 16 H 30)



ANNEXE

FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC (FMOQ)

Assurance maladie – Contrat 9620

Tarification en vigueur du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Cette tarification comporte
un congé de primes de 11,8 % assumé par la FMOQ

Prime par période de 14 jours

Protection	Prime totale requis \$	Part payée par l'adhérent \$	Part payée par la Fédération (congé de primes) \$
Adhérent de moins de 65 ans			
Individuelle	59,94	53,65	6,29
Familiale	125,90	112,68	13,22
Monoparentale	65,95	59,02	6,93
Couple	119,90	107,31	12,59
Adhérent de 65 ans et plus inscrit à la RAMQ			
Individuelle	34,00	30,43	3,57
Familiale	74,00	66,24	7,76
Monoparentale	39,99	35,79	4,20
Couple	68,02	60,88	7,14
Adhérent de 65 ans et plus non-inscrit à la RAMQ			
Individuelle	149,73	134,01	15,72
Familiale	305,47	273,40	32,07
Monoparentale	155,72	139,37	16,35
Couple	299,48	268,04	31,44

21 juin 2010